

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

25 OCT. 2016

Dossier complet le :

02 NOV. 2016

N° d'enregistrement :

FO4416P0109

1. Intitulé du projet

Défrichement de conifères, actuellement exploités. Sortie de l'exploitation

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

HUMBERT

Prénom

Frédéric

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EARL du ROZELIER

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Le Gérant, M HUMBERT Frédéric

RCS / SIRET

13.310176319051000161

Forme juridique

EARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
S1a	Défrichement soumis à autorisation → L 361-3 du code forestier 0,7ha < Projet < 10ha (25ha)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Défrichement, déracinement et retrait des souches de pins
noirs exploités pour mettre en culture (exploitation
agricole).

Site dit "SARTS DE BELOT" SS 320 SORTIE DE L'EXPLOITATION

4.2 Objectifs du projet

Mise en culture = Exploitation agricole.

Une parcelle en terre labourable est contiguë à la zone en projet = 16 ha de culture qui sera ainsi étendue -

Les parcelles cadastrales, anciennement plantées en pins noirs, appartiennent à M RERY qui les vend à M HUMBERT, exploitant dans le secteur - M HUMBERT est sur le point d'être propriétaire / exploitant.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Parcelles actuellement exploitées (pins noirs)

Consistance des travaux :

- Défrichage
 - Déracinement Dessouchage.
-) environ 2 jours de travaux

Intersection mécanique hivernale -

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Mise en culture =

Extension de la parcelle agricole adjacente.

(L'exploitation du bois a déjà été réalisée)

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande de défichage

Accompagnement par la DDT 55 MFABDIAN Nicolas
le 6F Noëlle Meagin Lebachelle
la Chambre d'Agriculture 55 Moosin

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Defrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Defrichement de 1,64 ha (GPS) longueur maximale 300 mètres largeur max : 80 mètres mini : 20 mètres	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

SS320 SORNEDIEUX
lieu dit : SARTS
DE BEHOT
Cadaastre :
20 5, 6, 7, 8, 9 et 10

Coordonnées géographiques¹

Long. 05° 27' 57" 5E Lat. 49° 06' 42" 9 N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui ☐

Non ☐

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui ☐

Non ☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Parcelle forestière
Plantation de pins noirs actuellement exploités

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui ☒ Non ☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de Sommedieue approuvé le 18/09/2009
- Classement du secteur à l'étude en zone N
- Absence de réglementation spécifique au défrichement (Absence d'Espace Boisé Classé)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐ Non ☒

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Au Nord, à 1,2 km = ZNIEFF T2 Côte de Neuse 510010383 Au Sud, à 0,8 km = ZNIEFF T1 Gîte à chiroptères 410030319 APB à 50 km = Fort de Troyon FR 3800339
en zone de montagne ?	☐	☒	Hors zone de montagne
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	À 2,2 km à l'Est : Parc Naturel Régional de la Vanoise
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	Absence de = - Espace Naturel Sensible - protection réglementaire (site inscrit ou classé) - Paysage remarquable
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Absence de zone hydromorphe (Carte Etat Major) Substrat géologique : j7 Oxfordien moyen Calcaire à Astrates
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	Aucun plan de prévention des risques n'est prescrit et/ou approuvé
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Absence d'information sur BASOL : sites à sols pollués - Absence d'anciennes installations industrielles de canalisation de transport de matières dangereuses
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Consultation du Système d'Information pour la gestion des eaux souterraines du bassin Rhin Meuse -
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	Projet de DUP. Avis hydrogéologue agréé en annexe.
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	Natura 2000 FR4112008 Vallée de la Meuse ZPS à 6 km au Sud-Ouest
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	Non concerné

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	Non concerné
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Considérant la surface rattachée, les incidences sur les masses d'eau souterraines sont jugées négligeables. Peu d'impacts des zones agricoles sur la qualité de la ressource (constat AES et hydrogéologie)
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Aucun déblai de matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Aucun apport de matériaux, de remblai
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Bosquet de faible surface au milieu de parcelles cultivées. Plantation ancienne monospécifique de pins noirs actuellement exploités. Potentiel faible en terme de biodiversité.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	Le projet ne touche pas de zone humide, de gîte à chiroptères, d'habitat protégé. Le site à l'étude n'est intégré dans aucune zone à protection réglementaire ou contractuelle, aucun patrimoine patrimonial.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	1,64 ha de plantation de conifères (parcelle forestière) vont rejoindre la surface agricole - Défrichement pour mise en culture -
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Aucun risque technologique n'est renseigné sur la commune de Sommedière et la mise en culture n'en engendra aucun -
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	idem précédent.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	idem précédent.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Lors de la phase des travaux, les interventions mécaniques peuvent être source de bruit (ponctuel et de faible intensité) - Pour la phase de fonctionnement, les interventions agricoles ne génèrent pas de nuisances excessives -
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Non concerné
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Non concerné
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	Non concerné
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	Sans objet -
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucun -
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Sans objet
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Patrimoine architectural = Non concerné culturel = Sans objet archéologique = aucune référence particulière paysager = contexte majoritairement forestier l'impact du projet vis à vis de cet îlot en surface agricole est faible
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	☒	légère augmentation de la surface agricole au détriment de la surface forestière en secteur rural -

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun projet connu

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

Non concerné -

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Etude d'impact non nécessaire -

- Contexte forestier ultra majoritaire (Côtes de l'Oise)
- Surface faible du projet de défrichement sur un bosquet isolé
- Bosquet composé d'une plantation monospécifique de pins noirs actuellement exploités = niveau faible au niveau biodiversité
- Contexte local agricole (surface cultivée, chemin rural) = zone pas forcément idéale vis à vis de la qualité des espèces
- Projet de DUP = Avis de l'hydrogéologue agréé pour ce projet (amont)
 - Situation latérale et en bordure du projet vis à vis du PPR
 - Faible contribution à la part agricole du PPR qui elle même est faible
 - Projet de DUP prend en compte les activités agricoles et pratiques à risque
 - = Acceptation de ce projet de défrichement
- Secteur exclu des zonages environnementaux (réglementations contractuelles invalides)
- Proposition de mesures compensatoires intéressantes (plantation + enrichissement)

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; ☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; ☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; ☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; ☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; ☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Point cadastral
Avis hydrogéologique agréé
Dispositif de plantation
Ancienne décision = Arrêté préfectoral du 03/06/2016

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à

BOUTERNEUVE

le, 29 octobre 2016

Signature

HUMBERS Frédéric



